



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Compte rendu de réunion
13 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres	1
2.	Adoption de l'ordre du jour	1
3.	Validation du dernier compte rendu	1
4.	Publication dans le journal Le Contact	1
5.	Actions de suivi	2
5.1	Revenir sur la durée de vie des clôtures de saules	2
5.2	Présentation d'une machine à souder	2
5.3	Usine GNR	2
5.4	Usine de biométhanisation	3
5.5	Énergir	4
6.	Fonds de valorisation agricole	5
7.	Bilan de l'année écoulée	7
7.1	Contributions au fonds de fermeture	7
7.2	Contrôle des goélands	9
7.3	Bilan annuel des plaintes	10
7.4	Bilan des travaux	11
8.	Registre des plaintes (traité lors du bilan annuel)	13
9.	Divers et prochaines réunions	13
10.	Fin de la rencontre	13



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie, souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre du Comité de vigilance en 2023.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Desnoyers précise que, comme le compte rendu a été envoyé ce matin, les membres du comité ont jusqu'au 20 décembre 2023 pour le valider.

4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers présente la publication de décembre du journal *Le Contact de chez nous* et mentionne qu'elle contient une mention que l'enjeu d'accumulation des camions à la pesée est en voie d'être solutionnée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il a été mentionné dans l'article que le comité recherche de nouveaux membres ?</i>	<p>M. Craft précise que cela a été communiqué lors de la précédente publication. Néanmoins, une invitation pourrait être incluse dans l'article de manière récurrente.</p> <p>M. Desnoyers invite les membres à partager avec leur réseau le fait que des sièges sont vacants au sein du comité.</p>

Action de suivi :

Inclure de manière récurrente dans les articles du Journal Le Contact une invitation à rejoindre le comité de vigilance.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 REVENIR SUR LA DURÉE DE VIE DES CLÔTURES DE SAULES

M. Desnoyers précise qu'après des vérifications avec l'équipe de Ramo, la durée de vie estimée des fondations et des poteaux de saules est d'environ 50 ans. Pour les panneaux de tiges, c'est plutôt 15 à 35 ans selon les conditions et l'entretien. Puis, il invite les membres à consulter [le site web de Ramo](#) pour plus d'informations.

5.2 PRÉSENTATION D'UNE MACHINE À SOUDURE

M. Craft explique que lors de la rencontre précédente, un membre du comité avait demandé à voir comment les soudures d'une nouvelle cellule étaient faites.

M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, précise qu'il a été impossible d'emporter la machine à souder pour faire la démonstration et présente plutôt un vidéo et quelques photos d'une équipe en train de procéder à de telles soudures.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la soudure est effectuée par fusion ?</i>	M. Camara confirme que oui.

5.3 USINE GNR

M. Desnoyers explique qu'il y avait deux suivis en lien avec l'usine de gaz naturel renouvelable (GNR). Pour le premier, il confirme que l'usine ne sera pas bouclée d'une clôture puisque la majorité des installations sont situées à l'intérieur du bâtiment. Seule la portion mécanique sera à l'extérieur et elle sera clôturée.

La communication envoyée au voisinage pour les travaux de pieutage est par la suite présentée. M. Desnoyers explique que les travaux qui consistaient en l'installation d'environ 400 pieux, dont 264 pieux battus pour servir de fondation au bâtiment. Des photos des travaux sont présentées. Il explique que les travaux ont débuté le 6 novembre. Il rappelle que l'usine est prévue être en service au début 2025.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi a-t-il été nécessaire d'avoir à la fois des pieux battus et forés ?</i>	M. Desnoyers explique que les pieux battus sont utilisés lorsqu'il est possible d'atteindre le roc, ce qui n'était pas nécessairement possible pour l'ensemble des installations.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que des signalements ont été faits par le voisinage à la suite de la communication et de l'exécution des travaux ?</i>	M. Desnoyers confirme qu'il n'y a eu aucun signalement.
<i>J'habite près des travaux et, si ceux-ci pouvaient être entendus le matin, le bruit n'était pas si dérangeant.</i>	M. Desnoyers précise que l'exécution des travaux était planifiée pour correspondre aux heures d'ouverture et aucun travail n'a été réalisé en dehors des heures d'opérations. Il précise que ces travaux se poursuivent jusqu'à la mi-janvier.
<i>Le règlement municipal stipule que les chantiers de construction ne peuvent débiter les travaux avant 07h00 le matin.</i>	M. Desnoyers affirme en prendre note et vérifiera si c'est bien l'information qui était détenue à l'interne.

5.4 USINE DE BIOMÉTHANISATION

M. Desnoyers précise ne pas avoir beaucoup de développement à discuter pour ce point de suivi continu. En ce moment, WM est en train d'élaborer le plan de conception préliminaire avec pour objectif de préparer l'autorisation ministérielle pour le mois d'avril. Les travaux ne débiteront pas avant 2025 pour une mise en service au milieu de 2026.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors d'une rencontre précédente, il avait été mentionné que les travaux nécessitaient un changement de zonage et donc l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Est-ce toujours le cas ?</i>	M. Desnoyers confirme qu'un suivi sera fait à ce sujet. M. Camara ajoute que le plan de conception de l'usine de biométhanisation pourrait être présenté dans ce cadre.
<i>Quelle est la différence de superficie entre l'usine de GNR et celle de biométhanisation ?</i>	M. Desnoyers explique que l'usine de GNR contiendra principalement de l'équipement alors que l'usine de biométhanisation est principalement un entrepôt. Donc, cette dernière aura une superficie au sol deux fois plus grande.

Action de suivi :

Revenir au comité lorsqu'il sera possible de faire un suivi sur la demande de changement de zonage en lien avec les travaux de l'usine de biométhanisation. Inclure lors de cette présentation le plan de conception de l'usine.

5.5 ÉNERGIR

M. Desnoyers s'informe auprès des membres de leur intérêt à ce qu'un représentant d'Énergir vienne faire la présentation de ce sujet au comité lorsque les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) seront complétées.

Les membres confirment leur intérêt.

Puis, il présente les étapes complétées du BAPE (voir présentation). Il précise que le plan de trajet de la conduite qui reliera l'usine de GNR au réseau d'Énergir peut être consulté sur [le site internet du BAPE](#).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui est responsable de la demande d'autorisation ministérielle pour le trajet de la conduite de GNR ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est Énergir.
<i>Est-ce que les travaux sur votre propriété sont commencés?</i>	M. Desnoyers explique que, comme le trajet de la conduite est dans le processus du BAPE, et donc, que l'autorisation n'a pas encore été accordée, les travaux ne peuvent pas commencer.
<i>Est-ce que Énergir aura aussi besoin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ étant donné le changement de zonage nécessaire ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est fort probable.

Action de suivi :

Demander à un représentant d'Énergir de venir présenter le projet d'usine de GNR et du trajet de la conduite lorsque les audiences du BAPE seront terminées et l'autorisation ministérielle octroyée, mais avant le début des travaux.

6. FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Guillaume Laurin-Taillefer, directeur général de la MRC de La Rivière-du-Nord explique que le fonds de valorisation agricole a été établi en 2003 par la MRC et WM pour dynamiser les activités agricoles au pourtour du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie et ainsi compenser la perte de terres agricoles. Il ajoute que depuis 2022, plusieurs sièges au comité qui analyse les demandes n'ont pu être comblés.

Il rappelle que :

- Une contribution initiale de 700 000 \$ a été versée par WM.
- Trois prêts sont actuellement actifs.
- Un solde de 545 000\$ demeure disponible et les producteurs en sont informés. Certains agriculteurs ont pu bénéficier du fonds à plusieurs reprises.
- Un moratoire s'applique sur le capital emprunté la première année, et un montant de
- 15 % du prêt demandé est versé sous forme de subvention.
- Le périmètre d'admissibilité touche à Sainte-Anne-des-Plaines, à Sainte-Sophie et à Mirabel.

Le rôle de la MRC est de :

- Structurer le fonds
- Assurer sa saine gestion
- Contribuer à sa promotion
- Analyser les projets et les présenter au comité

M. Laurin-Taillefer présente les critères d'admissibilités au fonds :

- Être une nouvelle entreprise ou avoir un projet pour une entreprise existante
- Doit injecter une mise de fonds personnelle d'au moins 20% des coûts admissibles du projet en argent neuf.
- L'entreprise doit être située à l'intérieur du périmètre déterminé par le comité
- Les coûts du projet peuvent être assurés en partenariat avec des institutions financières

Si projet se réalise, l'aide accordé varie entre 5 000\$ et 100 000\$ dont 15% en subvention. Le taux d'intérêt est variable selon le terme et est toujours sous le taux préférentiel.

Puis, il effectue un bilan du fonds :

- 16 projets d'investissements
- 1 018 158\$ récoltés à ce jour
 - Des prêts effectués pour un montant de 880 584\$
 - Subventions de 137 574\$
 - 544 753 \$ disponibles
 - 13 entreprises financées
 - Soldes à recevoir de 117 281\$

M. Laurin-Taillefer explique que le dernier projet financier date de 2020 soit avant le début de la COVID-19. Il explique que, depuis, les aides du plan d'urgence COVID-19 allouées aux entreprises étaient gérées par les MRC et que celles-ci sont encore en train de consolider les montants accordés. Cela explique pourquoi le fonds n'a pas financé de projet pendant les 3 dernières années. Un volet « communication » sera ajouté afin de promouvoir les fonds régionaux de la MRC dont le fonds de valorisation agricole.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la Ville de Sainte-Sophie est représentée au Comité du Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) de la MRC Drummond ?</i>	M. Laurin-Taillefer confirme que le maire de Sainte-Sophie est le représentant.
<i>Comment sont choisies les représentations au sein du comité ?</i>	M. Laurin-Taillefer explique que les membres sont nommés selon une composition convenue, présentée sur le site.
<i>Est-ce qu'une bonne promotion de ce fonds est faite ?</i>	M. Laurin-Taillefer précise qu'au mois de novembre, une promotion importante a été faite avec les partenaires économiques de la MRC et des villes.
<i>Puisque la dynamisation vise également des terrains au pourtour du site d'enfouissement qui font partie de Mirabel, pourquoi cette dernière n'est-elle pas incluse dans l'administration du fonds ?</i>	<p>M. Laurin-Taillefer explique qu'une partie de Mirabel est incluse dans le territoire d'action du Fonds. Toutefois, il précise qu'il ne connaît pas les motifs de l'époque expliquant cette délimitation</p> <p>M. Craft ajoute qu'historiquement, une demande avait été faite au CPTAQ en lien avec l'impact du site d'enfouissement de Sainte-Sophie sur le potentiel agricole localisé dans ce secteur. Le fonds a alors été créé pour encourager le développement agricole entourant le site d'enfouissement.</p> <p>M. Desnoyers précise que s'il y avait eu de l'intérêt pour le fonds en dehors du territoire choisi, cet intérêt aurait été manifesté.</p>
<i>Est-ce que la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines est visée par le fonds ?</i>	M. Laurin-Taillefer confirme que six projets financés s'y trouvent.
<i>Est-ce qu'une restructuration du fonds est en cours afin d'améliorer la remise en marché ?</i>	M. Laurin-Taillefer confirme que la volonté de la MRC est d'améliorer l'aide offerte pour le développement agricole.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que WM est ouvert à élargir le territoire pouvant bénéficier du fonds ?</i>	<p>M. Desnoyers confirme qu'il y a effectivement ouverture en ce sens.</p> <p>M. Laurin-Taillefer précise que la caractérisation des sols du territoire en question impose des restrictions quant aux types d'agricultures. Ce sont les petits fruits qui peuvent y être cultivés. Un nouveau travail de caractérisation doit être fait pour élargir les possibilités, mais ce ne sont pas toutes les parties prenantes qui veulent s'engager dans un tel effort.</p>

7. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

7.1 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE FERMETURE

M. Camara explique les conditions générales du fonds de fermeture du site. Il s'agit d'une obligation réglementaire par le ministère pour tous les sites d'enfouissement. Le but est d'empêcher l'abandon de ces sites une fois fermés en prévoyant des fonds accessibles au gouvernement pour permettre de maintenir les activités de gestion des eaux usées, du lixiviat et de captation des biogaz jusqu'à 30 ans après le dépôt du dernier déchet. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets qui est propre à chaque site et que le ministère révisé périodiquement. Pour Sainte-Sophie, les montants sont :

- Taux de 2,01 \$ par tonne avant novembre 2022, révisé à 1,20 \$ par tonne depuis novembre 2022.
- Fonds requis en 2022 : 29,9 millions.
- Montant requis de 65,5 M\$ pour 2040
- Montant accumulé en 2023 : 871 354\$.
- Total accumulé de 32,9\$ millions.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi est-ce que la contribution a baissé beaucoup cette année ?</i>	M. Camara explique que, d'une part, le taux a diminué (avec l'agrandissement de la phase 6) et, d'autre part, le tonnage était moins élevé cette année.
<i>Si le montant cumulé sert aux opérations du site de 2040 à 2070, qu'advient-il de la gestion des déchets après ?</i>	M. Camara explique que le ministère a établi la période de 30 ans selon les besoins estimés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'advient-il de l'argent non dépensé après 2070 ?</i>	M. Camara précise ne pas connaître la réponse et fera un suivi sur le sujet. M. Desnoyers ajoute que le fonds de fermeture est administré par une fiducie propre au Québec. Néanmoins, sur d'autres sites hors Québec WM assure une bonne gestion des sites d'enfouissements fermés même lorsque ces fonds ne sont pas gérés par le gouvernement.
<i>Est-ce que les contributions sont ajustées selon les besoins et les profits générés par les placements ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. De plus, les projections de dépenses sont également refaites pour ajuster le montant devant être disponible dans 30 ans. Ainsi, les contributions sont ajustées à la lumière de ces nouvelles projections.
<i>Est-ce que les réajustements tiendront compte de l'évolution des installations, notamment au niveau du traitement des eaux?</i>	M. Desnoyers confirme que les montants sont ajustés selon les dépenses réelles ce qui inclut effectivement les dépenses occasionnées par l'usine de traitement des eaux. Il ajoute que le fonds vise à pourvoir aux besoins environnementaux associés aux opérations du site après fermeture, ce qui inclut la gestion du lixiviat.
<i>Si je comprends bien, le fonds de fermeture prévoit des montants pour maintenir la torchère, mais n'en prévoit pas pour l'exploitation de l'usine de GNR ?</i>	M. Desnoyers répond que le biogaz produit doit être géré et que le calcul de contribution au fonds le prévoit.
<i>Est-ce que l'usine de traitement des biogaz utilisés actuellement sera conservée ?</i>	M. Desnoyers explique que c'est une usine servant à aspirer les biogaz. Cette aspiration sera toujours nécessaire afin d'acheminer le biogaz jusqu'à l'usine de GNR. Néanmoins, de l'équipement sera ajouté pour permettre d'atteindre la concentration de méthane souhaitée pour produire du GNR.
<i>Qui entre le gouvernement et l'institution financière devra s'assurer que les rendements du fonds demeurent positifs pendant toute sa durée ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est l'institution financière conjointement avec le ministère.
<i>Est-ce que WM est impliquée dans la gestion du fonds ?</i>	M. Desnoyers précise que WM verse les contributions au fonds selon un taux par tonnage reçu, mais ne gère pas le fonds.

Action de suivi :

Revenir au comité ce qu'il advient des excédents présents dans le fonds de fermeture, le cas échéant, en 2070.

7.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Desnoyers explique que le contrôle des goélands est un enjeu important pour un site d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie. Ce contrôle est octroyé à la compagnie Artémis depuis 2012. Il a été instauré de manière volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation réglementaire de faire un contrôle des goélands. Néanmoins, les goélands sont une source de nuisances en raison de leur présence, de leurs excréments et du risque qu'ils déplacent des déchets hors du site.

La fauconnerie étant la méthode la plus efficace pour réduire la présence des goélands, Artémis déploie au site la buse de Harris et le faucon hybride. La pyrotechnie est très peu utilisée pour disperser de gros regroupements parce que les goélands sont intelligents et s'habituent rapidement à son usage. Le même fauconnier travaille sur le site depuis plusieurs années.

Le nombre de goélands sur le site varie selon les périodes. Après l'hiver, en mars, comme les champs n'ont pas encore été labourés et que les sites d'enfouissement dégèlent, ces derniers deviennent une source de nourriture de prédilection lors de leur retour de migration. Ensuite, c'est la période de nidification, où leur présence est beaucoup plus faible. La deuxième période de forte affluence est en juin alors qu'ils reviennent avec les juvéniles. La dernière période est vers la fin de l'année, en octobre, alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration.

Puis, M. Desnoyers présente les données pour l'année 2023. En résumé, les goélands étaient un peu plus présents en 2023 par rapport aux deux années précédentes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pendant combien d'années un oiseau de proie peut-il être utilisé ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est pendant 10 à 15 ans.
<i>Puisqu'Artémis est utilisée depuis 2012, ce pourrait donc être les mêmes oiseaux qui sont utilisés depuis ?</i>	M. Desnoyers répond qu'un des oiseaux utilisés est jeune et n'était donc pas en service en 2012. Pour les autres, c'est possible.
<i>Où les goélands présents au site d'enfouissement font-ils leur nidification ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est sur les Îles-de-Boucherville.
<i>Pour quelles raisons le nombre de goélands présents a augmenté cette année ?</i>	M. Desnoyers explique que cela peut dépendre de plusieurs facteurs, dont la température. Par exemple, si le printemps est arrivé plus tôt.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a encore un enjeu de goélands au Lac de l'Achigan ?</i>	M. Desnoyers confirme que ce n'est plus un enjeu.
<i>Est-ce que l'effarouchement est une obligation ministérielle ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est fait sur une base volontaire. Toutefois, à l'origine, il y avait un enjeu de goélands au Lac de l'Achigan qui avait motivé cette décision.
<i>Est-ce que des drones ont été essayés pour l'effarouchement ?</i>	M. Desnoyers répond que oui, mais que ce n'était pas aussi efficace parce que les goélands s'habituent.
<i>Est-ce que la technique des ultrasons a été utilisée ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est la première fois qu'il entend parler de cette technique.

7.3 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers présente le bilan annuel des plaintes. Au total, il y a eu trois plaintes de camionnage en lien avec le passage sur le rang Sainte-Marguerite. De la sensibilisation a été faite ainsi que des avis ciblés. Aussi, une plainte a été formulée en lien avec une file de camions qui s'est formée devant la balance jusqu'au chemin Val des Lacs. Cette problématique sera réglée en grande partie lorsque le déplacement du poste de pesée sera réalisé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Plusieurs camions utilisent les freins moteurs à l'arrivée au site. Cependant, ils ne les utilisent pas lorsqu'ils y sortent. Donc, des pancartes pourraient être ajoutées à l'arrivée pour les sensibiliser.</i>	Un membre du comité précise qu'il n'est plus possible d'interdire l'utilisation des freins moteurs, pour des raisons de sécurité. Plutôt, une sensibilisation à réduire est permise, mais sans mettre de pancarte.
<i>Est-ce normal que les camions passent davantage par Sainte-Anne-des-Plaines pour se rendre au site ?</i>	M. Desnoyers précise que ce n'est pas normal, mais c'est une tangente qu'il a également remarquée. Avec la route 158 qui est souvent congestionnée, Sainte-Anne-des-Plaines semble être un nouveau raccourci. Il rappelle que c'est important de notifier WM lorsqu'un tel changement se produit pour que des actions puissent être entreprises.
<i>Est-ce qu'une mesure similaire à celle interdisant de passer par le rang Sainte-Marguerite pourrait être utilisée pour Sainte-Anne-des-Plaines ?</i>	M. Desnoyers explique que, dans le cas du rang Sainte-Marguerite, une entente a été conclue. Ce n'est pas le cas pour Sainte-Anne-des-Plaines.

Action de suivi :

Revenir au comité sur les mesures prises en lien avec le passage accru des camions à Sainte-Anne-des-Plaines.

Freins moteurs

7.4 BILAN DES TRAVAUX

M. Camara présente le bilan des travaux réalisés en 2023 (voir présentation). Les faits saillants sont :

- Depuis novembre 2022, les travaux d'excavation se poursuivent sur la zone 6 avec la cellule CET 2. Les travaux avaient commencé avec la cellule CET 1. Dès janvier commenceront ceux de CET 3.
- De janvier à mars 2023, l'aménagement de la zone de stockage pour l'argile et le sable a été complété.
- En mai 2023, l'aménagement du fossé ouest de la berme a été réalisé.
- De juin à septembre 2023, le fonds de la deuxième cellule de la phase 6 a été aménagé.
- En octobre 2023 : un chemin a été aménagé à l'ouest du site pour permettre de se rendre au bassin de sédimentation.
- Au cours de l'année 2023, des travaux de végétalisation de la berme ouest ont été réalisés. Des pommiers ont été plantés sur le tracé dédié aux chevaux et une rampe pour camions et chevaux a été aménagée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la durée d'opération moyenne d'une cellule ?</i>	M. Camara précise que c'est un an en moyenne.
<i>Pendant combien d'années la phase 6 pourra-t-elle être utilisée ?</i>	M. Camara répond qu'il y a de l'espace pour encore 15 ans. M. Desnoyers précise qu'étant donné la méthode utilisée pour empiler les déchets dans les cellules, de l'espace est gagné ce qui permettra à la phase 6 d'être utilisés pendant 15 ans.
<i>Est-ce que la planification des besoins et de la prochaine phase est déjà faite pour les 18 prochaines années ?</i>	M. Desnoyers répond que la planification est faite sur cinq ans, car la variabilité dans la durée d'une cellule favorise une planification quinquennale.
<i>Serait-il possible lors du bilan annuel des travaux de donner un aperçu de l'état de la planification quinquennale ?</i>	M. Camara répond que ça pourrait se faire, mais nuance que la planification quinquennale peut changer en raison de la réalité opérationnelle.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le tonnage prévu dans les prochaines années sera encore autour d'un million de tonnes par année ?</i>	M. Desnoyers précise que le tonnage a plafonné à un million de tonnes. Cette année, le tonnage a diminué à 812 000 tonnes ce qui est inférieur à la quantité totale autorisée. Les années précédentes, le tonnage était très proche de la limite.
<i>Est-ce que les quantités non utilisées sont reportées l'année suivante ?</i>	M. Desnoyers explique que le tonnage non utilisé ne peut être reporté. En contrepartie, le plus faible tonnage implique effectivement que les cellules se sont remplies moins vite, ce qui allonge leur durée de vie.
<i>Est-ce que l'augmentation du compost et du recyclage ont occasionné une diminution des déchets ?</i>	M. Desnoyers explique que oui, mais que l'impact peut aller bien au-delà des déchets résidentiels. Toutefois, beaucoup de projets en ce sens sont en pause en raison de la situation économique.
<i>La contribution des chantiers est en baisse cette année comparativement à l'an passé ?</i>	Un représentant de la MRC précise que les demandes de permis de construction résidentiels ont chuté drastiquement en 2023. Un membre du comité ajoute que 2023 a été marqué par de nombreuses ventes et constructions commerciales et industrielles. Le début de la récolte des matières organiques a contribué à une réduction de 35 à 40% du bac de déchets. Aussi, bien que très complexe, le tri des matières organiques avant d'enfouir les déchets est important, car, en ce moment, c'est environ 55 à 60% du bac de déchets qui serait de la matière compostable.
<i>Est-ce que la planification quinquennale est une initiative interne ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.
<i>Est-ce qu'il est prévu de sortir l'argile du site en janvier ?</i>	M. Camara précise que l'argile sera conservée sur le site, car, les cellules au nord étant moins profondes, elles ne fourniront pas assez d'argiles pour les opérations.
<i>Est-ce que les travaux d'excavation sont réalisés par un entrepreneur ?</i>	M. Camara confirme que oui.

Action de suivi :

Lors du prochain bilan annuel des travaux, présenter la planification quinquennale.

8. REGISTRE DES PLAINTES (TRAITÉ LORS DU BILAN ANNUEL)

M. Desnoyers explique que ce point a été traité lors du bilan annuel des plaintes.

9. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Craft propose les dates de rencontre en 2024.

Un membre propose de tenir la rencontre le 18 septembre 2024 au lieu du 19 septembre. Les membres refusent la proposition, certains n'étant pas disponibles à cette date.

Les dates proposées sont acceptées par le comité :

- 28 mars 2024
- 20 juin 2024
- 19 septembre 2024
- 12 décembre 2024

M. Craft propose les sujets de la première rencontre de 2024.

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et propose les dates des prochaines réunions ainsi que les thèmes de la prochaine rencontre.

10. FIN DE LA RENCONTRE

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h25.

Nicolas Lavoie, responsable du compte rendu